



23 avril 2014

Le CPSS 4250, vous connaissez?

Les membres du Comité paritaire Santé Sécurité 4250 travaillent en collaboration afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail. Il est composé de 3 représentants syndicaux et 3 représentants patronaux.

Pour connaître ses réalisations, ses membres, et plus encore au sujet du CPSS, consultez le bulletin électronique l'Aperçu sur le site intranet d'Hydro-Québec au http://rh.hydro.qc.ca/bulletin/apercu_cpss/4693.htm ou le site intranet du CPSS 4250 au <http://rh.hydro.qc.ca/cpess/378.htm>.

Campagne de sensibilisation

Le CPSS 4250 entreprend une campagne de sensibilisation pour vous faire connaître l'importance du processus de déclaration d'événements accidentels.

Mais, que considère-t-on comme étant un événement accidentel au juste ? Pour vous en donner une idée, voici quelques exemples fréquents chez les spécialistes :

- Chute au sol (plancher glissant, glace dans le stationnement, etc.)
- Collision automobile (déplacement lors de réunions ou travail hors du quartier général, etc.)
- Frappé sur / frappé par (se cogner sur le bureau, se faire frapper par une porte ou un tourniquet, etc.)
- Manutention d'objets (lors de déplacement de matériel ou autres)
- Troubles musculo-squelettiques (ergonomie du poste de travail, mouvements répétitifs)

La campagne de sensibilisation se déroulera d'avril 2014 à mai 2015. De nombreux articles paraîtront tout au long de la campagne. D'ailleurs, nous vous expliquerons comment déclarer un événement accidentel en remplissant le formulaire d'enquête et d'analyse (REA) dans le cadre de notre article à paraître dans le prochain journal L'@robax au mois de juin.

Diane Côté

Coordonnatrice provinciale du comité santé-sécurité

Responsable provinciale du CPSS 4250